

Le Réseau français des villes éducatrices (RFVE) est né de la volonté de villes de toutes tailles de travailler ensemble et de s'impliquer dans le parcours éducatif des enfants et des jeunes, au-delà de leurs simples compétences liées aux écoles. Ces villes s'engagent de façon volontariste dans un projet éducatif de territoire ambitieux qui permet d'assurer la continuité des différents temps de la petite enfance à l'âge adulte. Les projets éducatifs se conçoivent de façon partenariale afin de créer des alliances éducatives territoriales mettant en cohérence les moyens de l'Éducation nationale, des collectivités, de l'éducation populaire et des familles elles-mêmes. Ils questionnent la réussite éducative, le numérique, la citoyenneté, la laïcité, la restauration scolaire, les rythmes de l'enfant...

Un réseau d'élus au service des élus pour une politique éducative territoriale ambitieuse et volontariste



Un réseau présent partout dans tous les territoires



Le RFVE est un réseau d'élus en charge des politiques éducatives au sens large : éducation, petite enfance, jeunesse, politique de la ville... Il permet aux acteurs de collectivités de :

- ✓ Se rencontrer régulièrement afin d'échanger sur les expériences mises en place dans chaque territoire. Des réunions nationales et régionales sont proposées régulièrement aux membres du réseau
- ✓ Disposer de ressources et d'une veille sur les évolutions réglementaires, les projets ministériels, l'actualité des partenaires
- ✓ élaborer des prises de positions communes à destination des pouvoirs publics
- ✓ Participer aux rencontres nationales organisées annuellement autour de différentes thématiques (laïcité, mixités, place de l'enfant dans la ville...)

COMMENT ADHÉRER ?

Le seul critère est la volonté pour la collectivité de développer un projet éducatif local intégrant l'ensemble de sa population et la totalité de ses ressources. La collectivité doit adhérer au principe de la charte des villes éducatrices par délibération du conseil municipal. Le bulletin d'inscription, le barème des cotisations sont disponibles sur www.rfve.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Villes Éducatrices



@Villes_Éducatrices

Pour tous renseignements

contact@rfve.fr
04 78 03 67 22